



## **Budget 2018**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget communal de fonctionnement pour l'année 2018 montre un total de charges prévu à Frs. 1'953'802.00, pour des revenus qui sont projetés à Frs. 1'672'550.00, ce qui débouche sur un excédent de charges de Frs. 281'252.00.

Ce budget appelle les commentaires suivants :

### **Administration**

L'augmentation du poste salaire du personnel administratif de Frs. 17'200.00 par rapport au budget de l'année précédente est principalement due à l'engagement d'une nouvelle secrétaire municipale. En effet, le temps de travail du greffe passe de 40 % à 60%, et d'autre part, il faut ajouter les augmentations annuelles d'ancienneté.

Le poste réceptions et manifestations est en augmentation, car il est prévu d'organiser la réception des nouveaux habitants; la dernière ayant eu lieu en 2013.

Un montant de Frs. 5'000.00 est prévu pour la fête du jumelage qui aura lieu à St-Oyen (Italie).

La révision du plan général d'affectation (PGA), ainsi que du règlement sur la police des constructions sont en élaboration. Le montant de Frs. 30'000.00 est prévu pour les honoraires du bureau François Wenker, architecte et urbaniste.

Le poste émoluments et permis de construire est en nette diminution, ceci vient principalement de la révision du Plan général d'affectation (PGA) et des mesures prises par les effets de la loi sur l'aménagement du territoire votée en 2013.

### **Finances**

Les acomptes de la péréquation présentent un solde positif pour la commune de Frs. 22'159.00.

### **Forêts**

L'entretien et l'exploitation des forêts est stable par rapport à l'année passée. Les dépenses se montent à Frs. 64'800.00, correspondant à notre participation au Groupement Forestier de la Saubrette (GFS).

### **Bâtiments**

Un crédit d'études de Frs. 20'000.00 est prévu pour la réfection du bâtiment de l'auberge et du locatif.

Une enveloppe de Frs. 11'000.00 est prévue pour le déménagement et l'aménagement des bureaux de l'administration communale dans la nouvelle école, qui, pour rappel, fermera ses portes à la fin du mois de juin 2018.

Le bâtiment administratif au chemin du Fayé 1 (Bureau de l'administration communale dégage un revenu de location de Frs. 8'000.00.



### **Routes et chemins**

Un montant de Frs. 150'000.00 est prévu pour la réfection du chemin du Stand, du chemin du Maupas et du chemin du Pré Rouge. Un prélèvement de Frs. 50'000.00 sur le fond de réserve général a été mis au budget.

La création d'une bande piétonne au chemin du Stand, ainsi que la mise en place de signalisation sur le territoire communal nécessitent un montant de Frs. 8'000.00.

Nous allons aussi maintenir en bon état nos chemins par le colmatage de fissures sur certains tronçons.

### **Ordures ménagères et déchets**

Suite à l'acceptation du règlement sur les déchets ménagers instituant la taxe au poids votée en date du 5 mars 2014 et au refus de l'achat du matériel voté le 29 octobre 2014, nous devons nous mettre en conformité avec les lois fédérales et cantonales. Un préavis sera impérativement présenté au cours du premier trimestre 2018.

### **Enseignement primaire et secondaire**

Assagie : le montant pour le cycle primaire Aubonne-Gimel-Etoy se monte à Frs. 134'000.00.

Enfance et Jeunesse : le montant pour le cycle secondaire Rolle et environs, incluant également le Sésame se monte à Frs. 74'700.00.

Les montants pour l'enseignement spécialisé et l'Ecole de musique se montent à Frs. 5'000.00.

### **Police**

Le coût de la réforme policière est stable par rapport à l'année précédente.

### **Service des eaux**

Le raccordement des compteurs, suite aux nouvelles constructions, est intégré pour un montant de Frs. 12'000.00

### **Amortissements obligatoires**

Les divers amortissements obligatoires ont été portés au budget. Le montant total de ces charges s'élève à Frs. 114'000.00. L'amortissement facultatif du terrain des "Vermennes" représente, quant à lui, un montant de Frs. 20'000.00.

En conclusion, se fondant sur ce qui précède, la municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### ***Le Conseil général***

- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.*
- *Vu le préavis de la municipalité N° 6/2017*
- *Entendu le rapport de la commission de gestion et des finances.*

#### ***Décide***

- *D'accepter le budget communal pour l'exercice 2018 avec un excédent de charge de Frs. 281'252.00.*



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Le Syndic

La secrétaire

Michel Dubois

Christine Noverraz

Accepté par le Conseil Général dans sa séance du 13 décembre 2017

La Présidente

La secrétaire

Martine Richard

Barbara Liardet